

C'est quoi...

LE PORTAIL FAMILLE ?

Un outil en ligne simple et rapide !
Connectez-vous sur le site de la ville :
www.lingolsheim.fr
Le Portail famille est accessible depuis la
page d'accueil.

Munis de votre identifiant et de votre mot de
passe, vous pourrez en quelques clics faire
vos réservations ou vos annulations pour
l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs.

*D'autres modes
de garde...*

Pour les enfants de 0 à 6 ans

Relais assistante maternelle

🏠 104 rue du Maréchal Foch
67380 LINGOLSHEIM
☎ 03 88 78 88 94
✉ polefamille@lingolsheim.fr

Pour les enfants de 6 à 13 ans

Centre socio-culturel Albatros

🏠 1 rue du Général de Gaulle
67380 LINGOLSHEIM
☎ 03 88 76 55 00
@ <http://albatros.centres-sociaux.fr>

Contacts utiles

Mairie de Lingolsheim
Pôle enfance

🏠 7 rue du Château
☎ 03 88 78 88 88

Accueil du Pôle Enfance

>> **Céline BUNNER**
☎ 03 88 78 88 83
✉ enfance@lingolsheim.fr

Direction du Pôle Enfance

>> **Christel FORT**
☎ 03 68 00 30 56
✉ fortc@lingolsheim.fr

Direction de l'Accueil de loisirs

>> **Guilaine GRAW**
☎ 06 73 62 32 23
🏠 9 rue du Général de Gaulle
✉ lescoquelicots@lingolsheim.fr



LINGOLSHEIM

Le **GUIDE** de la scolarité

Inscrire votre enfant à

- ✓ l'école
- ✓ l'accueil périscolaire
- ✓ l'accueil de loisirs



L'inscription à l'école

L'inscription de votre enfant se fait l'année de ses 3 ans ou dès votre emménagement à Lingolsheim.

Étape 1

1. Inscrivez votre enfant en Mairie ou en ligne sur le Portail famille à l'aide de vos identifiants

Pièces à produire :

- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ le livret de famille ou l'acte de naissance de l'enfant
- ✓ justificatif de vaccinations à jour

Le Pôle enfance vous remet un certificat d'inscription sur lequel figure l'école de secteur.

Étape 2

Prenez rendez-vous avec le directeur de l'école puis présentez-vous en possession du certificat d'inscription délivrée par la Mairie.

> La carte scolaire

L'école de votre enfant est affectée en fonction de sa résidence selon la carte scolaire. Cette démarche assure l'égalité de traitement entre enfants et la mixité au sein de l'institution scolaire.

Exception à la règle : la dérogation

Un dossier de demande de dérogation est disponible en Mairie ou sur le site.

Démarche exceptionnelle, la dérogation n'est pas de droit. Elle est accordée sous réserve de places disponibles dans l'école souhaitée pour des raisons sérieuses et justifiées.

> Les horaires des écoles

Les écoles ont toutes les mêmes horaires :

- ▶ lundi - mardi - jeudi - vendredi :
7h50-11h30 et 13h35-16h15

L'inscription à l'accueil périscolaire

Chaque site scolaire dispose d'un accueil périscolaire, le midi et le soir, encadré par des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) et des animateurs.

- ▶ La restauration : 11h30 – 13h35
- ▶ L'accueil du soir : 16h15 – 18h15

Le conseil municipal vote les tarifs chaque année. Ils sont disponibles en Mairie ou sur le site de la ville.

Étape 1

Inscrivez votre enfant en ligne

À l'aide de votre identifiant vous pouvez vous connecter sur le portail famille et suivre la procédure.

Pièces à produire :

- ✓ un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Étape 2

Réservez vos places

Les réservations et les annulations se font :

- ▶ en ligne, via le Portail famille (page d'accueil du site) avec votre identifiant et votre mot de passe.

La réservation doit être effectuée au plus tard l'avant-veille. Aucune réservation le jour même n'est possible. Chaque réservation vous engage et sera facturée au tarif en vigueur.

L'annulation sans frais est possible jusqu'à la veille.

L'inscription à l'accueil de loisirs maternel "Les Coquelicots"

Ce service est destiné aux enfants inscrits à l'école maternelle, et jusqu'à 6 ans. Il est réservé aux habitants de la commune de Lingolsheim.

- ▶ Les mercredis à partir de 7h45 jusqu'à 18h15, en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas.
- ▶ Durant les vacances scolaires de 7h45 à 18h15 en journée complète uniquement.

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources et fixés par la CAF.

Étape 1

Inscrivez votre enfant en ligne

Pièces à produire :

- ✓ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- ✓ Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- ✓ La copie des deux pages des vaccinations du carnet de santé
- ✓ Le formulaire d'autorisation parentale
- ✓ L'attestation CAF avec le numéro d'allocataire
- ✓ Le dernier avis d'imposition

Étape 2

Réservez vos places

À l'ouverture des réservations les parents justifiant d'un emploi ou stage sont prioritaires (voir document dates de réservations).

Les réservations et annulations s'effectuent en ligne via le Portail famille (page d'accueil du site). Le nombre de places est limité.

L'annulation sans frais est possible jusqu'à 8 jours avant pour les mercredis et jusqu'à la veille pour les vacances.